



Séance du Conseil municipal du jeudi 13 octobre 2022
Procès-verbal n°305

Présent-e-s : Mme Corinne Maison (présidente)
M. Sylvain Fuser (vice-président)
M. Mickael Batista da Silva
M. Frédéric Bieri (secrétaire)
Mme Magali Besse Giorgi
Mme Deborah Brindley
Mme Mitzi Carmona
M. Stéphane Deléchat
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
M. Didier Maison
Mme Ana Ménétrety
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Excusées : Mme Eva Keifflin
Mme Nina Rime

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2022
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjoints
4. Rapport de la commission de l'environnement du 11 octobre 2022 (point rajouté sur siège)
5. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de Frs 35'000.- destiné à couvrir des dépenses non prévues en honoraires confiés à des bureaux spécialisés
6. Présentation du projet de budget 2023
7. Questions orales / écrites
8. Divers

Questions du public

La présidente ouvre la séance à 19h30. **M. Bieri**, président de la commission de l'environnement, demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour, soit le rapport de la séance de la commission de l'environnement du 11 octobre 2022. A l'unanimité des membres présents, les conseillers municipaux acceptent la proposition de **M. Bieri** : le rapport de la séance de la commission de l'environnement du 11 octobre deviendra le point 4 de l'ordre du jour, les autres points étant décalés en conséquence.

1. Approbation du PV n° 304 de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2022

M. Fuser a constaté, au point 2. *Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal, premier paragraphe*, qu'il n'est pas fait mention d'un élément qu'il a énoncé, soit que le courrier adressé le 5 juillet 2022 à la commune faisait part de l'implication d'un membre de l'exécutif et qu'il n'avait pas souhaité s'étendre sur ce sujet.

Avec cette remarque, le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

La présidente relève que l'exécutif et le Conseil municipal ont reçu un courrier daté du 15 juin 2022 d'un habitant concernant la circulation routière dans le village et l'éclairage public. Le Bureau du Conseil municipal s'est associé à l'exécutif pour lui répondre et copie de cette réponse a été adressée au Conseil municipal. **M. Fuser** remercie **M. Mottet** pour sa réponse qu'il trouve pertinente, même si lui-même, tient-il à préciser, n'aurait pas pris autant de précaution s'il avait dû répondre. L'auteur interpelle en effet de manière récurrente sur les mêmes sujets et reçoit systématiquement des réponses, forcément invariables.

Concernant les sujets à traiter en commission, **la présidente** fait savoir que la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse se tiendra le 3 novembre et celle de l'aménagement, le 15 novembre. **M. Deléchat** annonce quant à lui que la commission vie locale et économie de proximité se réunira le 7 novembre. **Mme Besse Giorgi** annonce qu'elle fixera prochainement une séance de la commission culture, sports et loisirs.

3. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet annonce :

- que le traditionnel repas du Conseil municipal aura lieu le jeudi 15 décembre, à l'Auberge de Choully.
- que la Revue aura lieu le 20 octobre pour les conseillers municipaux inscrits.
- qu'une enquête est en cours concernant les incendies qui ont touché la commune récemment, qui semble avancer dans le bon sens.

M. Fuser remercie sincèrement les sapeurs-pompiers de la commune pour leur engagement, estimant que leur intervention sur des incendies dans leur propre commune a certainement été très éprouvante à la fois physiquement et moralement.

M. Baudin fait savoir :

- que la livraison du matériel pour la future place de jeux de Gennecy sera effectuée début 2023. Les travaux débiteront seulement à ce moment-là, et il espère que la place de jeux sera opérationnelle au printemps prochain.
- que l'exposition « D'une pierre deux coups », de Luc Tiercy, qui s'est déroulée à la mairie du 28 septembre au 2 octobre, a été un succès. Près de 150 personnes ont vu l'exposition, qui a été accompagnée par la projection d'un film « Entre vide et plein » à Athenaz le 28 septembre. L'exécutif a acquis deux œuvres qui seront mises en valeur dans la mairie. **Mme Jendoubi** tient à saluer, tant l'initiative d'avoir organisé cette exposition que d'avoir acquis des œuvres. Elle remercie Joëlle Stadelmann pour l'organisation, et considère que la mairie d'Avully se prête bien à ce genre d'événements. Elle espère que ce ne sera pas la dernière.

M. Dethiollaz informe :

- qu'une réflexion est en cours concernant le trafic militaire qui passe par Avully, dans le but de maintenir l'accès aux commerces tout en diminuant le passage par la route d'Epeisses.

4. Rapport de la commission de l'environnement du 11 octobre 2022

M. Bieri, président de la commission de l'environnement, résume la séance du 11 octobre 2022 : la commission s'est réunie suite à la motion du Conseil municipal du 16 juin 2022 demandant la réduction de l'éclairage public. **M. Dethiollaz** a présenté les éléments importants, à savoir que la commune d'Avully a été convoquée par l'ACG concernant l'aménagement et la mobilité. Le thème principal de la commission a porté sur l'éclairage public avec l'option d'éteindre à terme tous les éclairages pour, entre autres, protéger la faune. Pour éteindre les éclairages publics pendant une partie de la nuit, les communes dépendent des SIG, tout en étant parfois appelées à éteindre manuellement certaines installations. Les tranches horaires où la commune pourra faire éteindre ses luminaires sont les suivantes : 20h-5h, 22h-5h ou 1h-5h. Pour modifier ces tranches horaires, la commune devra déboursier Frs 5'000.-. Un audit de l'éclairage communal devrait être effectué par les SIG. Il faudrait également déterminer quels mâts d'éclairage doivent être changés au profit de la technologie des LED. Finalement, la commission a décidé de choisir la tranche horaire 22h-5h. Il a été relevé enfin que l'opération « La nuit est belle » n'a suscité que des retours positifs auprès de la commune.

M. Dethiollaz a fait part de quelques propositions de l'exécutif : pas de chauffage avant le 15 octobre, pas de chauffage d'appoint, baisse de la température de l'école, de la piscine et de la salle polyvalente, eau chaude coupée dans tous les autres bâtiments de la commune, extinction complète de l'éclairage de nuit de la mairie, coupures d'éclairage des décorations de Noël, pas de décorations de Noël sur les candélabres et sur la mairie. **M. Dethiollaz** ajoute que toutes les communes se sont unies pour décider de réduire l'éclairage public. Chaque commune fera sa demande auprès des SIG et plus tôt elle y procédera, plus vite elle aura la possibilité de diminuer ses éclairages publics. **M. Bieri** explique qu'un délai conséquent est nécessaire pour la mise en œuvre de la diminution des éclairages publics communaux. Il souhaite que la tranche horaire 22h-5h, proposée par la commission, soit validée par le Conseil municipal. **Mme Jendoubi** relève que le rapport de la commission ne reflète pas la discussion qui a eu lieu concernant le choix de la tranche horaire. Pourquoi 22h-5h plutôt que 1h-5h, par exemple ? **M. Fuser** répond que la commission a estimé que la période 1h-5h était trop courte. Celle débutant à 20h est trop tôt dans la soirée, beaucoup de personnes ayant encore des activités, notamment les enfants qui rentrent du sport. La commission est partie du principe que les plus jeunes seront de toute façon protégés, parce qu'ils sont chez eux à 22h ou qu'ils ont l'accord de leurs parents pour être dehors à cette heure. L'extinction des éclairages publics, suite aux différentes expériences réalisées en Suisse et en France, ont démontré que le sentiment d'insécurité n'avait pas augmenté, pas plus d'ailleurs que les incivilités ou la criminalité. **Mme Brindley** a remarqué, lors de « La nuit est belle », que deux mâts d'éclairage étaient restés allumés, aux abords des immeubles de la route du Moulin-Roget 42-48. **M. Dethiollaz** répond que la commune est au courant de cette situation et que l'on veillera à la régler simultanément aux changements qui viennent d'être décidés.

M. Fuser remercie la commission pour la rapidité avec laquelle le rapport a été rédigé, sans quoi le sujet de la réduction de l'éclairage public n'aurait pas pu être traité ce soir. Il se souvient que son groupe parle depuis longtemps de cette question et qu'il a rencontré passablement de difficultés, ne serait-ce qu'à l'évocation de souhaiter étendre « La nuit est belle » à toute l'année. Il tient à remercier l'exécutif d'avoir pris les choses en main suite à la motion de son groupe. Il a toutefois l'impression que, même le soir du vote de cette motion, il y avait encore des réticences de principe, notamment celle soulignant la complexité d'éteindre les éclairages publics. Il lui semble que l'exécutif a profité des décisions du Conseil d'Etat et de la situation géopolitique actuelle pour parvenir à organiser l'extinction partielle des éclairages publics.

M. Mottet comprend parfaitement le raisonnement de **M. Fuser**. Le Canton a fait une présentation à l'ACG sur l'éclairage cantonal, relevant qu'il travaillait sur les mesures de réduction de celui-ci. Toutes les communes se retrouvent dans la même situation et l'impact est pour l'instant difficilement évaluable. L'intervention de l'Etat a bien évidemment eu un effet déclencheur bénéfique, car elle a permis de souligner la cohérence de toutes ces mesures, levant des doutes que les communes pouvaient ressentir et permettant des échanges entre elles. **M. Fuser** comprend le désir de l'exécutif qu'une cohérence existe entre toutes les communes et le fait qu'à partir du moment où tout le monde décide de faire la même chose, il soit plus facile de suivre le mouvement. Il souligne néanmoins encore une fois qu'il est regrettable que, quand une idée novatrice est proposée, elle est souvent reportée aux calendes grecques ou au jour où tout le monde décide de faire la même chose. Il se réjouit cependant que l'exécutif ait décidé de prendre les

choses en main pour éteindre l'éclairage public. **M. Bieri** rappelle que la commission n'a pas attendu les directives de l'Etat et la réunion de l'ACG pour parler de la question de l'éclairage public. **M. Dethiollaz** avait préparé beaucoup d'éléments pour la séance de la commission et il n'est pas d'accord avec ce que vient de dire M. Fuser. **M. Fuser** relève que les autorités cantonales et celles d'autres cantons – et il exclut l'exécutif d'Avully – se sont soudain réveillées et ont décidé de couper les éclairages publics pour faire des économies d'énergie en raison de la situation géopolitique internationale. Pourtant, depuis longtemps, de nombreuses associations militent pour une extinction au moins partielle des éclairages publics pour le confort des habitants et de la faune.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le choix de la tranche horaire 22h-5h pour l'extinction des éclairages publics de la commune.

5. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de Fr. 35'000.- destiné à couvrir des dépenses non prévues en honoraires confiés à des bureaux spécialisés

Vu que certaines dépenses liées à des études n'ont pas pu être planifiées lors de l'élaboration du budget 2022, notamment

- *des études liées à la réfection du Pont d'Eaumorte, dont les contraintes diverses n'ont pas encore permis d'aboutir à un projet global nécessitant d'ouvrir un crédit d'investissement et vu que les montants nécessaires au financement de ces études s'élèvent déjà à plus de Frs 22'000,*
- *d'une demande du service cantonal du Génie civil, adressée en juillet dernier à l'ensemble des communes, de mener des études et inspections des ouvrages d'art leur appartenant d'ici à fin octobre et que le montant du mandat confié à un bureau spécialisé s'élève à env. Frs 16'000.;*

vu que d'autres prestations nécessitant d'être confiées à des mandataires ont prévues d'être menées dans le cadre budgétaire disponible,

vu que le montant disponible sur la rubrique idoine ne permet pas de faire face aux dépenses programmées et nécessaires,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ainsi qu'à l'art. 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017, sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

1. *D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de Frs 35'000 destiné à couvrir des dépenses d'honoraires pour mandats techniques non prévues mais indispensables.*
2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2022 sur le compte 6150.00.31320.01.*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

Par 12 voix pour (unanimité des membres présents), le Conseil municipal approuve cette proposition,

M. Deléchat s'étonne que la commune ait reçu en juillet une demande du service cantonal du génie civil de mener des études et inspections de ses ouvrages d'art, la contraignant ainsi à ouvrir un budget exceptionnel. Le service cantonal savait certainement de longue date qu'il allait demander une telle action aux communes. Celles-ci auraient peut-être pu économiser quelques sous en étant informées plus tôt. Une meilleure planification des actions nécessaires entre le canton et les communes devrait être réalisée. **M. Baudin** abonde dans le même sens, précisant qu'il a déjà fait part de cette remarque à qui de droit.

6. Présentation du projet de budget 2023

M. Gandolfo remet à chaque conseiller municipal le projet de budget 2023.

M. Mottet présente dans les grandes lignes le projet de budget 2023 :

Généralités

A l'instar du budget 2022, l'exécutif a souhaité construire un budget 2023 proche de l'équilibre, en accord avec l'article 104, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, qui spécifie que le « le budget de fonctionnement d'une commune doit être équilibré ». La dérogation transitoire à ce principe, selon l'article 131, échoit en 2024 déjà et il apparaît dès lors d'autant plus important à l'exécutif de rester au plus proche de l'article 104, alinéa 2.

Par manque d'investissements, le niveau des investissements reste très faible et il est primordial de garder une marge de manœuvre pour les futurs budgets, lorsque ceux-ci auront intégré de nouveaux amortissements. Cette situation devrait légèrement évoluer dès 2024, puis plus fortement ensuite, pour autant que les investissements planifiés en 2023 soient effectivement lancés. Le contexte fortement inflationniste a d'évidentes répercussions sur les dépenses prévues, notamment sur les biens et services. L'incertitude générale qui règne pousse, par ailleurs, une large partie des milieux économiques à adopter une attitude prudente. L'investissement s'en ressent et les recettes fiscales des personnes morales risquent d'en être affectées.

Charges

Globalement, les charges augmentent de plus de 4.3%. Mais cette moyenne doit être relativisée, puisque certaines dépenses croissent bien plus fortement, notamment celles liées à l'encadrement des enfants et des jeunes (petite enfance, parascolaire, cuisines scolaires, FASe), tout comme celles en lien avec l'énergie et les biens et services. La moyenne ainsi obtenue est rendue possible par des extinctions d'amortissement, mais surtout, par une contraction des budgets liés à l'entretien général.

Revenus

Etonnamment, les prévisions fournies par l'Administration fiscale cantonale courant de l'été au sujet des rentrées fiscales des personnes physiques sont en hausse de 7.5%. Il convient cependant d'être attentif au fait de rester très prudent face à cette information. Les mécanismes de péréquation sont moins favorables cette année qu'ils ne l'ont été l'an passé (-8%), démontrant que l'activité économique globale pâtit de la situation. A cet égard, la commune d'Avully continue à voir diminuer ses propres recettes fiscales issues des personnes morales. Fort heureusement, la commune peut compter sur son parc immobilier pour lui assurer des recettes stables (environ 17% de la totalité de ses revenus), même si, en regard, l'entretien général des immeubles et les nécessaires investissements à venir font également apparaître des charges importantes.

Perspectives

Crise sanitaire, puis économique, questions liées à la protection de l'environnement, à la production et à l'utilisation des énergies pour faire tourner nos sociétés, demandes toujours plus importantes de la population à l'égard des institutions publiques, tous ces défis impacteront en profondeur les finances de la commune, ses ressources humaines et sa gestion en général. Entre d'inévitables investissements devenus indispensables, ne serait-ce que pour respecter les nouvelles dispositions imposées par l'Etat à travers le plan climat et les charges dynamiques et de transferts que le même Etat tend à reporter sur les communes, les prochains budgets seront assurément difficiles à monter.

Pour conclure, **le maire** appelle de ses vœux à ce que les travaux du Conseil municipal soient menés dans le même état d'esprit que celui qui a prévalu avec ses deux collègues de l'exécutif : adaptation et rigueur. Pour ce faire, la commission des finances du 17 octobre pourra compter sur leurs explications détaillées. **M. Fuser** remercie le maire, ainsi que le secrétaire général, pour l'élaboration du projet de budget. Il se permet de soulever le fait que le délai dont dispose la commission des finances pour l'étudier lui semble court. Il assure toutefois que la commission des finances se montrera la plus constructive et rigoureuse possible dans son étude.

7. Questions orales / écrites

La présidente n'a reçu aucune question écrite.

Fête de l'Escalade

Mme Besse Giorgi demande si la fête de l'Escalade pourra être organisée cette année, **M. Baudin** répond que tous les feux sont au vert pour une telle fête, bien qu'il ne dispose pas de précisions pour l'instant.

Appartement au rez-de-chaussée du Presbytère

Mme Besse Giorgi demande si l'appartement au rez-de-chaussée du Presbytère est loué. **M. Mottet** précise que des visites de celui-ci ont été effectuées et que la régie tient au courant l'exécutif, bien qu'il n'y ait rien de concret pour l'instant.

Incidents dans les garages de Gennecy

M. Fuser aimerait soulever un énième incident qui s'est passé dans les garages de Gennecy. Un habitant de la commune a été impliqué dans une grosse bagarre où une ambulance a été appelée, car un jeune de 15 ans s'est retrouvé inconscient sur le sol après avoir été battu violemment. Une jeune fille d'Avully s'est

fait menacer par cet habitant, lorsqu'elle a appelé l'ambulance. S'occupant d'un trafic organisé de haschisch dans les garages de Gennecy, cet habitant est, semble-t-il, bien connu, et draine autour de lui une « faune » nuisible et pas uniquement noctambule. Plusieurs autres incidents ont eu lieu en partie à cause de lui, notamment une bagarre avec l'ancien postier, avec les membres du club de la pétanque ou avec des adolescents d'une autre commune. **M. Fuser** pose donc la question suivante, en ne demandant pas une réponse immédiate : la commune se décidera-t-elle à prendre contact avec la police cantonale pour empêcher cette personne de continuer à provoquer des incidents ? **M. Mottet** entend les doléances de **M. Fuser** et en discutera avec ses collègues de l'exécutif, qui est attentif à ces problèmes. Il relève cependant que les faits cités par **M. Fuser** sont entre les mains de la police. L'exécutif est en contact étroit et régulier avec les polices municipale et cantonale ainsi qu'avec les TSHM. Il rappelle que la commune n'a pas de pouvoir de police, mais peut attirer l'attention sur tel ou tel fait. Ses moyens concrets sont très limités. La commune n'est pas propriétaire des parkings et ne peut pas les fermer, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne s'occupe de rien. **M. Mottet** pense qu'il ne faut pas trop insister sur ces incidents et qui sont certainement suivis de près par les services compétents. Si **M. Fuser** sait que la commune n'a pas de pouvoir de police, il estime que l'exécutif n'est pas censé être au courant de tout ce qui s'y passe. Le but de son intervention était de mettre l'exécutif au courant d'une situation.

8. Divers

Aucun divers n'est soulevé.

La séance est levée à 20h20.

Questions du public

La Présidente

Le Secrétaire